



**INTRODUCTION**  
**AU**  
**RAPPORT**  
**DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**  
**SUR L'ACTIVITÉ**  
**DE L'ORGANISATION**

---

**Août 1976**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE ET UNIÈME SESSION**  
**SUPPLÉMENT N° 1A (A/31/1/Add.1)**

**NATIONS UNIES**



**INTRODUCTION**  
**AU**  
**RAPPORT**  
**DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**  
**SUR L'ACTIVITÉ**  
**DE L'ORGANISATION**

---

**Août 1976**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE ET UNIÈME SESSION**  
**SUPPLÉMENT N° 1A (A/31/1/Add.1)**

**NATIONS UNIES**

New York, 1976

## Introduction au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

### I

Voici près de cinq ans que j'ai assumé les fonctions de Secrétaire général, et l'Organisation des Nations Unies a traversé depuis lors une période caractérisée à la fois par des succès considérables et par des déconvenues. L'Organisation a montré qu'elle était capable d'agir dans des situations critiques, par exemple lors de la guerre qui a éclaté au Moyen-Orient en 1973. Dans d'autres circonstances périlleuses, elle a, en revanche, éprouvé un sentiment d'impuissance en constatant qu'elle ne parvenait pas à susciter les énergies et le consensus indispensables à son intervention. Il n'est pas toujours possible d'éviter les affrontements, qui tiennent aux divergences très marquées existant entre les nations; mais, grâce à l'Organisation des Nations Unies, un affrontement peut faire naître la volonté sincère de débattre en profondeur de ces divergences et de trouver un terrain d'entente quant à la coopération qui devra à l'avenir présider à la recherche d'une solution aux grands problèmes mondiaux.

Nous vivons une période de transition, où la certitude d'une interdépendance de plus en plus étroite n'a rien enlevé de sa force ni de son audience à l'idée de souveraineté nationale. En l'espace de trente ans, le nombre des Etats souverains a triplé, et il nous faut, à l'ONU, nous attacher à bâtir un édifice de paix et à instaurer un ordre économique plus équitable dans le cadre d'une organisation où les préoccupations et les aspirations nationales restent au premier plan. Il nous faut tenter de concevoir une politique de l'ordre mondial dans un monde où la puissance militaire et économique demeure une réalité prépondérante. Il nous faut mettre sur pied un instrument de coopération internationale qui permette de canaliser et d'harmoniser les politiques nationales suivies par près de 150 Etats souverains.

Est-il possible d'atteindre ces objectifs ? Je répondrai sans ambages qu'il le faut. La puissance de destruction des armes actuelles aussi bien que des produits du développement débridé de la science et de la technique est une réalité sur laquelle il ne nous est plus permis de fermer les yeux, au mépris du danger qu'elle fait courir à l'humanité. Quant à la misère cruelle qui persiste un peu partout, elle est, à coup sûr, génératrice d'instabilité politique chronique. Il est absolument indispensable que la communauté internationale se donne les moyens de relever collectivement ces défis.

Un certain nombre de problèmes mondiaux prioritaires se sont maintenant dégagés, qui exigent, ainsi que l'on en a de plus en plus conscience, que nous coopérons pour éviter les plus graves périls, voire l'anéantissement. Par ailleurs, dans un monde composé désormais d'Etats souverains indépendants, le schéma classique de la domination exercée par quelques-uns sur le plus grand nombre tend à devenir une réalité du passé. Jamais les chances n'ont été aussi grandes qu'aujourd'hui de voir tous les Etats, déve-

loppés ou en développement, engager en pleine égalité un dialogue raisonnable et constructif sur des thèmes politiques et économiques. Ce sont là des tendances positives auxquelles l'Organisation des Nations Unies a grandement contribué. Ces tendances se maintiendront-elles, iront-elles s'accroissant ? L'efficacité future et la croissance de l'Organisation en dépendent.

Cela dit, il est indispensable de ne pas sous-estimer le risque de voir les relations internationales prendre un tour imprévu, et une situation qui semblait riche de promesses faire brusquement place à une lutte désespérée pour éviter un conflit désastreux. Gardons-nous aussi de perdre de vue le fait bien évident que la raison, la clairvoyance et la logique ne président pas toujours à la conduite des affaires internationales. Pour dégager, à partir des tendances positives que je viens d'évoquer, un ordre mondial nouveau et meilleur, il nous faudra déployer des efforts acharnés, en dépit de résultats parfois décourageants, pratiquer la tolérance et la modération, et aussi faire preuve d'imagination et d'esprit créateur.

Ce n'est pas parce que les problèmes mondiaux sont difficiles à résoudre qu'il faut se laisser aller au défaitisme ou adopter une attitude désabusée à l'égard de la coopération internationale. En nous efforçant de faire fonctionner comme elle le doit l'Organisation des Nations Unies, nous connaissons fatalement l'espoir et le désenchantement, le succès et l'échec. En définitive, le succès ou l'échec de cette expérience exaltante dépendra uniquement de l'attachement des Etats Membres aux idéaux et aux objectifs de la Charte, et de la persévérance qu'ils mettront à atteindre ces idéaux et ces objectifs en dépit des revers et des déceptions.

Ces dernières années, il m'a été donné de mesurer toute la gamme extraordinairement diverse des activités de l'Organisation, avec leurs aspects parfois inattendus, les vastes possibilités qui s'offrent aux Nations Unies aussi bien que les obstacles auxquels elles se heurtent, et la richesse des ressources humaines et du dévouement que l'on trouve chez les représentants des Etats comme chez les fonctionnaires internationaux qui travaillent dans le cadre du système des Nations Unies. Le métier de Secrétaire général est sans nul doute l'un des plus passionnants qui soient, mais aussi l'un des plus décourageants. Chaque jour rappelle durement celui qui l'exerce aux réalités du monde tel qu'il est, tout en lui offrant des échappées exaltantes sur le monde tel qu'il pourrait être. Seule la perspective d'un monde meilleur, d'un monde pacifique, juste et assurant le progrès de tous, peut nous soutenir dans la lutte que nous menons jour après jour pour faire face aux périls, aux défis et aux grands problèmes de notre temps. Plus que jamais, j'ai la conviction que le pire danger serait que nous perdions cette espérance pour nous laisser aller à nouveau au défaitisme et au scepticisme.

## II

Le sens et les grandes lignes de l'avenir nous apparaissent aujourd'hui avec plus de clarté. Le processus de décolonisation, qui est presque parvenu à son terme en l'espace d'une génération, a transformé la carte géopolitique du monde pour donner naissance à une communauté internationale composée d'Etats indépendants, jaloux de leur liberté et soucieux d'accomplir leur destin en tant que Membres souverains et égaux de l'Organisation des Nations Unies. On ne saurait sous-estimer l'importance de cette mutation historique fondamentale et des répercussions qu'elle ne peut manquer d'avoir sur l'ordre mondial que les gouvernements et les peuples du monde entier s'emploient à instaurer dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

De toute évidence, une évolution aussi fondamentale n'ira pas, à ses débuts, sans des difficultés, des frictions et des rajustements parfois douloureux. Je pense que l'Organisation, en agissant comme catalyseur et en œuvrant pour une évolution pacifique, est appelée à jouer à cet égard un rôle qui, avec le recul du temps, apparaîtra capital, même si, sur le moment, notre action n'est pas nécessairement bien accueillie par tous.

L'Organisation mondiale donne forme aux profonds changements qui se produisent actuellement et elle les symbolise. Or certains critiquent sans allés jusqu'à prétendre qu'elle exacerbe les désaccords et provoque des affrontements, rendant ainsi ces changements plus difficiles. Pour ma part, je doute fort que le changement et l'évolution eussent été plus faciles et moins douloureux sans l'Organisation des Nations Unies, qui permet de débattre publiquement des problèmes et offre aux membres de la communauté internationale la possibilité d'avoir des contacts discrets et des entretiens confidentiels. J'ai la conviction qu'un débat continu, franc et bien documenté sur les grands problèmes de notre temps est indispensable à la compréhension internationale et au progrès de la coopération.

Ces dernières années, les préoccupations majeures de l'Organisation se sont sensiblement modifiées, et ses centres d'intérêt se sont déplacés. Durant les années qui ont suivi sa création, l'Organisation se souciait surtout des tensions qui marquaient les relations entre les grandes puissances, en particulier les relations Est-Ouest. Grâce à l'action persévérante menée pour atténuer les causes de tension entre les grandes puissances et parvenir à une forme de *modus vivendi*, cette préoccupation a perdu de son acuité au cours des dernières années; parallèlement, l'apparition d'un groupe d'Etats en développement qui sait faire entendre sa voix pour défendre les puissants intérêts qui lui sont propres a introduit dans l'activité de l'Organisation un élément nouveau d'une extrême importance. Il subsiste, certes, des problèmes Est-Ouest dans bien des domaines, mais les relations Nord-Sud, sous une forme ou sous une autre, tendent de plus en plus à être au centre de nos délibérations. Nous avons vu s'ouvrir un débat qui fera date dans l'histoire sur l'instauration d'un nouvel ordre économique, et s'amorcer entre pays développés et pays en développement un dialogue constructif qui porte sur un large éventail de questions d'intérêt commun.

Je ne voudrais pas donner l'impression, en notant cette évolution de nos préoccupations, que je considère les problèmes touchant les relations entre les plus grandes puis-

ces comme résolus — tant s'en faut. La lenteur des progrès accomplis dans ce domaine capital qu'est le désarmement est là pour constamment nous rappeler combien il reste à faire à cet égard. Quoi qu'il en soit, le fait évident que les grandes puissances répugnent aujourd'hui davantage à envisager un affrontement, en vertu de cet « équilibre de la prudence » que j'évoquais en 1972 dans l'Introduction à mon premier rapport, a incontestablement infléchi la conduite des affaires de la communauté internationale tout entière.

Il semblerait, en toute logique, que cette évolution doive ouvrir la voie à une utilisation plus large des ressources qu'offrent les Nations Unies pour le règlement des différends internationaux et le maintien de la paix. Pourtant, encore qu'un certain nombre de questions importantes aient été portées ces cinq dernières années devant le Conseil de sécurité, qui a par ailleurs continué de suivre de près l'évolution de certains différends qui existent de longue date, la réalité est encore bien loin de l'idéal, envisagé dans la Charte des Nations Unies, d'un Conseil de sécurité qui jouerait avec autorité le rôle principal dans les affaires mettant en jeu la paix et la sécurité internationales.

Une autre tendance importante a été le désir croissant de la communauté internationale de s'attaquer aux problèmes mondiaux dans le cadre des Nations Unies. Les conférences internationales consacrées à l'environnement, à la population, à l'industrialisation, à l'alimentation, à la condition de la femme, au droit de la mer, au commerce et au développement et, tout récemment, aux établissements humains, ont ouvert des voies nouvelles. De telles conférences ne permettent évidemment pas de résoudre du jour au lendemain les problèmes dont elles traitent, mais elles contribuent puissamment à attirer l'attention du public sur ces problèmes, à susciter un climat d'opinion qui en facilite la solution et à donner corps aux principes dont devra s'inspirer l'action menée sur le plan international comme sur le plan national. Il reste à savoir si la communauté internationale est capable de donner suite à ces initiatives éminemment importantes en organisant une action concertée selon des programmes concrets.

Le débat inauguré lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est poursuivi lors de la septième session extraordinaire, constitue la plus ambitieuse de toutes les tentatives faites pour régler les problèmes mondiaux. L'idée d'un nouvel ordre économique international concerne toute une gamme d'activités qui présentent une importance et un intérêt fondamentaux pour la quasi-totalité des gouvernements et des peuples. Les problèmes à résoudre procèdent de l'héritage complexe du passé, des aspirations et des ambitions nouvelles des pays en développement, de la nécessité d'utiliser les ressources primaires de notre planète d'une manière plus équitable et plus prévoyante, et aussi des conflits d'intérêts qui surgissent fatalement en période de transition. Je reviendrai là-dessus dans la suite de cette Introduction.

Les tendances générales que je viens d'évoquer sont importantes en elles-mêmes, et sont aussi lourdes de conséquences pour l'avenir de l'Organisation. Si l'on considère ce que doit être leur aboutissement logique, toutes ces tendances indiquent, d'une manière ou d'une autre, qu'il faut que la coopération internationale pour le progrès de l'humanité repose sur une utilisation plus générale et plus méthodique du système des Nations Unies.

## III

Il y a cinq ans, un des objets principaux de l'attention et des préoccupations de la communauté internationale était la situation dans le sous-continent sud-asiatique. Sur le plan humanitaire, l'Organisation des Nations Unies a considérablement aidé à faire face aux problèmes gigantesques qui avaient surgi, notamment au Bangladesh, au lendemain des événements de 1971. Sur le plan politique, la situation d'ensemble en Asie méridionale commence à paraître plus encourageante, et il semble que la compréhension mutuelle et l'esprit de coopération font leur apparition. Certes, les problèmes en suspens demeurent, mais, pour peu que l'on sache mettre à profit ce climat favorable pour trouver des solutions mutuellement satisfaisantes, il est permis d'espérer que la région va connaître une ère nouvelle et plus heureuse.

A la même époque, la guerre en Indochine était une autre source de grave préoccupation pour la communauté internationale. Encore que mon prédécesseur et moi-même ayons tenté à diverses reprises de contribuer à mettre un terme à l'effusion de sang et aux destructions, l'Organisation n'a jamais participé officiellement à la recherche d'une solution. La fin de cette guerre, intervenue voici plus d'un an, promet à la région un avenir nouveau et plus pacifique, et a ouvert la voie à des relations internationales plus stables entre tous les gouvernements intéressés. Les organismes des Nations Unies se sont attachés à dispenser une aide humanitaire à tous les peuples d'Indochine, et j'ai aussi exposé aux Etats Membres quels étaient les besoins fondamentaux du Viet Nam en matière de relèvement et de reconstruction.

Sur le plan de la décolonisation, l'accession à l'indépendance de l'Angola, du Cap-Vert, des Comores, du Mozambique, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Sao Tomé-et-Principe, des Seychelles et du Surinam est un événement de première importance. Mais cette évolution heureuse a par ailleurs mis davantage en lumière les problèmes qui subsistent en Afrique australe. Ces problèmes sont depuis de longues années au centre des préoccupations des Nations Unies, et il en sera ainsi tant qu'ils n'auront pas reçu une solution satisfaisante. La persistance de ces problèmes, avec les répercussions qu'ils ont en Afrique et ailleurs, risque de menacer gravement la paix et la sécurité internationales. On ne saurait trop souligner à quel point il importe d'enregistrer d'urgence des progrès dans cette région du monde. Peut-être même est-il déjà bien tard pour des solutions pacifiques. Au fil des mois, le risque grandit de voir se déclencher de vastes affrontements interraciaux.

'En Rhodésie du Sud, la solution consiste en un transfert négocié et ordonné, mais rapide, du pouvoir à la majorité, mais il est à craindre que cela ne soit bientôt plus possible. J'espère vivement que l'on saura saisir cette chance tandis qu'il en est encore temps. En attendant, il nous faut poursuivre nos efforts pour aider la Zambie et le Mozambique à supporter les sacrifices considérables que leur impose la fermeture, comme suite aux décisions du Conseil de sécurité, de leurs frontières avec la Rhodésie du Sud.

La situation en Namibie tient particulièrement à cœur aux Nations Unies, puisqu'elles ont assumé la responsabilité de mener le territoire et son peuple à l'indépendance. Faute de progrès jusqu'à présent, il y a déjà durcissement de la résistance et augmentation des accrochages armés.

Les propositions que le Gouvernement sud-africain a communiquées récemment à l'Organisation seront étudiées par le Conseil de sécurité. Je me crois tenu de dire, cependant, qu'il est regrettable que ces propositions soient très loin de satisfaire aux conditions essentielles posées par les Nations Unies et ne répondent donc pas comme il convient aux exigences de la situation. En cette heure tardive, il est indispensable que l'Afrique du Sud collabore sans réserve avec les Nations Unies pour régler cette affaire à la satisfaction du peuple namibien et de la communauté internationale.

En Afrique du Sud, le monde a maintenant constaté quelles sont les conséquences tragiques qu'entraîne l'apartheid politique d'apartheid. Les troubles de cette année, au cours desquels des centaines d'innocents ont été tués ou blessés, et les heurts qui ont continué de se produire depuis lors démontrent une fois de plus, de façon dramatique, que l'apartheid est une politique qui ne peut qu'engendrer la violence. Ceux qui se voient dénier leurs droits fondamentaux résisteront à cette politique aussi longtemps qu'elle sera pratiquée.

Il ne pourra pas y avoir de paix en Afrique australe tant qu'il n'aura pas été procédé aux changements nécessaires, comme le demande depuis si longtemps l'Organisation des Nations Unies. Et nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre, car les risques d'une catastrophe majeure deviennent plus réels de jour en jour.

Au cours de l'année écoulée, nous avons dû faire face à certains problèmes particuliers du processus de décolonisation. Le problème du Sahara occidental est du nombre. Vu l'évolution rapide des circonstances au Sahara occidental, il était manifestement souhaitable de désamorcer la situation et de trouver le moyen de prêter toute l'assistance possible pour appliquer les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa trentième session. C'est ainsi que, en janvier 1976, j'ai nommé un représentant spécial qui a entrepris une mission d'exploration dans la région. Pour des raisons bien connues, cette mission n'a pas pu être menée à bon terme. Cela étant, j'ai repris mes consultations avec les parties concernées et intéressées pour éclaircir la situation et atténuer la tension. Cependant, le déroulement des événements et les mesures prises par la suite par certaines des parties ont finalement rendu impossible toute autre initiative de ma part.

Un autre problème de cette nature s'est posé à propos de l'exercice du droit à l'autodétermination par le peuple du Timor oriental conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Mon représentant spécial a eu des consultations avec les parties intéressées mais n'a pu se rendre dans tout le territoire. Dans ces conditions, il ne lui était pas possible de déterminer avec exactitude la situation existante. J'ai informé de ces faits le Conseil de sécurité. Ultérieurement, la communication que le représentant permanent de l'Indonésie m'a adressée au sujet du rattachement du territoire à l'Indonésie a été publiée comme document du Conseil de sécurité.

Deux problèmes majeurs, le Moyen-Orient et Chypre, ne cessent depuis longtemps de causer une profonde anxiété. Dans les deux cas, les frustrations et l'amertume, dues dans une large mesure à l'absence de progrès sur la voie d'un règlement pacifique et juste, ont conduit au déclenchement de graves hostilités, en 1973 et 1974 respecti-

vement. Outre qu'elles ont infligé des souffrances et des épreuves considérables aux populations de ces régions, les hostilités ont, dans les deux cas, eu de sérieuses répercussions pour la paix ailleurs dans le monde. Des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix sont intervenues dans les deux cas et, malgré leurs moyens limités, ont beaucoup contribué à rétablir le calme et à maintenir la paix. Au Moyen-Orient et à Chypre, l'Organisation a participé aux efforts déployés pour reprendre les négociations et progresser vers un règlement durable. Un certain nombre d'importantes initiatives bilatérales ont également été prises à cet égard. Dans les deux cas, la tentative de négociation d'un règlement s'est heurtée à de graves obstacles, mais elle ne s'en poursuit pas moins. Dans les deux cas, la politique intérieure des pays intéressés contribue grandement à rétrécir les options offertes par le processus de négociation.

Nul ne peut contester que l'intervention de l'Organisation des Nations Unies soit un élément indispensable si l'on veut contenir dans des limites raisonnables, pendant la recherche d'une solution, des problèmes aussi profondément enracinés et aussi complexes. Il ne fait donc pour moi aucun doute que tout le temps, tous les efforts et toutes les ressources qu'il faut pour tenter d'y faire face sont entièrement justifiés. Ces problèmes ont l'un et l'autre des répercussions qui dépassent de beaucoup les régions immédiatement concernées et qui mettent en jeu l'équilibre délicat des rapports entre plusieurs autres Etats ainsi que des facteurs géopolitiques de la plus grande importance. C'est pour cette raison qu'ils occupent une place aussi prééminente à l'ordre du jour de l'Organisation mondiale et qu'il faut à tout prix continuer de s'employer à trouver des solutions pacifiques.

Les efforts tendant à rouvrir le processus de négociation au Moyen-Orient passent actuellement par un point mort, mais il s'impose absolument de les reprendre sérieusement dès que la situation dans la région ouvrira la possibilité de nouvelles négociations. A Chypre, après cinq séries de pourparlers intercommunautaires tenus sous mes auspices, moi-même et mon représentant spécial dans l'île maintenons nos contacts avec toutes les parties intéressées en vue de jeter les bases d'une nouvelle série de négociations constructives et sérieuses.

La dimension palestinienne du problème du Moyen-Orient a reçu une attention accrue dans les efforts déployés pour instaurer une paix juste et durable dans cette région. Tel a été le cas, en particulier, lorsque pour la première fois, en janvier, le Conseil de sécurité a examiné la question sous tous ses aspects. L'Assemblée générale, pour sa part, a créé un Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont elle doit étudier le rapport à sa trente et unième session. Sans préjuger de l'issue de la discussion qui aura lieu à l'Assemblée, je voudrais souligner une fois de plus qu'il est d'une importance fondamentale de s'attaquer à la question palestinienne en tant qu'élément essentiel d'une solution du différend du Moyen-Orient.

La guerre civile, depuis plus d'un an, afflige et dévaste le Liban. Bien qu'il s'agisse essentiellement d'une affaire intérieure, nombre de facteurs extérieurs sont manifestement en jeu au Liban. Face aux terribles complexités de la situation, il s'est révélé impossible de faire observer les nombreux cessez-le-feu qui ont été déclarés et ainsi de créer les conditions dans lesquelles le processus de réconciliation nationale pourrait véritablement commencer. Du

fait qu'elle est liée au problème du Moyen-Orient dans son ensemble, la crise libanaise constitue en puissance une grave menace pour la paix internationale.

Compte tenu de toutes ces considérations, j'ai, durant l'année écoulée, lancé plusieurs appels aux autorités et au peuple libanais, et aussi porté la crise libanaise à l'attention des membres du Conseil de sécurité. Ces derniers mois, la Ligue des Etats arabes a également déployé des efforts intenses pour obtenir un cessez-le-feu et la réconciliation des parties opposées.

En dépit de ces tentatives, la tragédie libanaise se poursuit dans toute son horreur et dans toute sa violence, et les efforts les plus opiniâtres et les meilleures intentions des dirigeants intéressés ainsi que de la communauté internationale semblent vains face aux violentes passions en présence. La persistance de ce désastre, avec les effrayantes répercussions qu'il peut avoir sur le plan international, nous fait amèrement mesurer l'inadéquation des moyens que nous avons d'instaurer dans les faits la paix que nous désirons. Il me faut toutefois mentionner à cet égard que, malgré les difficultés créées par la situation actuelle au Liban, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve a pu poursuivre sa tâche importante et observer le cessez-le-feu dans le secteur Israël-Liban.

Dès le début, les tentatives humanitaires qui ont été faites de satisfaire les besoins de la population libanaise sinistrée ont été frustrées par un état d'insécurité presque totale. La communauté internationale se trouvera devant une tâche colossale lorsque la situation permettra de reprendre l'assistance humanitaire et de reconstruire la société et l'économie libanaises.

Ce bref exposé de quelques-uns des principaux sujets de conflit de ces dernières années montre que, si des progrès ont été réalisés concernant certains d'entre eux, d'autres sont demeurés entiers et continuent de causer de graves préoccupations. Il est évident que certains problèmes internationaux ne peuvent pas être résolus du jour au lendemain. Je suis convaincu qu'en pareille situation l'Organisation des Nations Unies, du fait qu'elle examine ces problèmes sous tous leurs aspects, qu'elle les circonscrit par des mesures de maintien de la paix, qu'elle cherche à atténuer les frustrations qu'ils suscitent et qu'elle persiste à rechercher des solutions pacifiques, joue un rôle essentiel en empêchant une escalade et un élargissement des conflits. Une diplomatie discrète dans le cadre de l'Organisation peut aussi, parfois, écarter des dangers majeurs et immédiats et ainsi contribuer à la recherche de règlements durables.

#### IV

Je ne répéterai pas ce que j'ai dit dans l'Introduction à mon rapport de l'an dernier au sujet des moyens par lesquels nous devrions chercher à améliorer la capacité de l'Organisation d'œuvrer au maintien et au rétablissement de la paix. Si nous ne pouvons pas méconnaître les réalités politiques de notre temps, ni les limitations qu'elles imposent aux instruments créés par la Charte, et spécialement au Conseil de sécurité, il n'en reste pas moins essentiel de maintenir intacte l'autorité du Conseil et de veiller à ce qu'il continue de jouir du respect des gouvernements et des peuples.

La Charte est claire quant au rôle principal qui est dévolu au Conseil de sécurité s'agissant de questions de paix

et de sécurité ainsi qu'au respect qui est dû à ses décisions. S'il est de fait que l'aspect coercitif des fonctions du Conseil de sécurité n'est jamais véritablement devenu une réalité politique, l'on ne peut pas pour autant accepter que les décisions du Conseil soient méconnues lorsqu'il se trouve qu'elles ne servent pas les objectifs immédiats de tel ou tel gouvernement. Si une telle attitude devait se généraliser, la voix déjà tenue de la raison et de la justice serait étouffée dans nos affaires et nous nous trouverions ramenés à l'âge de « la force prime le droit », maxime plus dangereuse que jamais en raison du potentiel de destruction, de la multiplicité et du volume des armements qui existent aujourd'hui dans presque toutes les régions du monde. La question est clairement définie aux paragraphes 3 et 4 de l'Article 2 de la Charte, qui demande aux Etats Membres de régler leurs différends par des moyens pacifiques et de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force.

La conception de l'ordre mondial consacrée dans la Charte est fondée sur le respect des décisions des principaux organes des Nations Unies, ainsi que des règles, des principes et des procédures du droit international. Qu'on les méconnaisse et le système mis en place par la Charte pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, né des convulsions de la seconde guerre mondiale, deviendra inévitablement une coque vide et n'aura plus guère d'utilité lorsqu'il sera le plus nécessaire — quand la paix mondiale sera gravement menacée. Nous avons eu récemment de nombreux exemples du large fossé qui existe entre l'unanimité, ou la quasi-unanimité, de décisions du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale et l'effet pratique qu'ont ces décisions sur les affaires qu'elles concernent. C'est là une évolution qui, si on la laisse persister, mettra tôt ou tard en péril, une fois de plus, la sécurité de la communauté mondiale dans son ensemble. Il est par conséquent de l'intérêt de tous les gouvernements, même au prix de quelques inconvénients à court terme, de soutenir et de respecter l'autorité du Conseil de sécurité et de l'aider à s'acquitter du rôle central qui lui incombe dans l'instauration d'un ordre mondial. Malgré toutes les contraintes que lui ont imposées les circonstances, le bilan du Conseil de sécurité pour ce qui a été de parvenir à des décisions sur des questions difficiles et cruciales est positif, alors que, malheureusement, le bilan de l'application des décisions du Conseil est loin de l'être. Les responsabilités des gouvernements ne cessent pas avec l'adoption d'une résolution : en fait, une résolution, pour être traduite dans les faits, exige habituellement une action résolue des gouvernements, et non pas seulement des parties directement intéressées. Je parle ici d'une question qui me tient fort à cœur car le Secrétaire général est, en un sens, le dépositaire des décisions de l'Organisation. Il n'est que trop fréquent que, après avoir été chargé de les appliquer, il se trouve n'avoir que les moyens les plus limités de le faire efficacement.

J'espère que les Etats Membres examineront très sérieusement les moyens de renverser les tendances que je viens de mentionner. Comment pouvons-nous aller de l'avant vers un ordre mondial qui soit fondé sur la responsabilité collective et nous déprendre de la mentalité anarchique que traduit implicitement la méconnaissance, dans tous les cas où cela paraît opportun, des décisions mûrement pesées du Conseil de sécurité ? Cette dernière tendance ne peut se maintenir sans que les risques de guerre demeurent présents et les dangers d'une escalade fatale très réels. Aussi est-il vital que le renforcement de la capacité de maintien

et de rétablissement de la paix de notre Organisation reçoive la priorité la plus élevée à son ordre du jour ainsi que parmi les préoccupations des gouvernements.

## V

Tout progrès sensible vers l'édification d'un ordre mondial fondé sur la responsabilité collective dépendra d'un commencement de désarmement et de l'existence d'un climat de confiance, conditions qui ne sont ni l'une ni l'autre remplies aujourd'hui. Le problème du désarmement sous tous ses aspects continue par conséquent de revêtir l'importance la plus élevée et la plus grande urgence.

Dans l'introduction à mon rapport de l'an dernier, je me suis quelque peu étendu sur ce problème et ai suggéré que l'Assemblée générale envisage de réexaminer quant au fond le rôle de l'Organisation en matière de désarmement. J'ai également indiqué un certain nombre de domaines dans lesquels je pensais que le rôle de l'Organisation pourrait être raffermi, notamment en informant davantage, et mieux, les Etats Membres et le public.

Il est essentiel que l'opinion publique mondiale prenne activement conscience des dangers de ce qui se fait actuellement dans le domaine des armements et qu'elle n'adopte pas une attitude défaitiste ou fataliste face à la réalité terrifiante de la course aux armements. Ces dernières années, on a vu l'opinion publique, une fois mobilisée, exercer une influence de plus en plus grande sur nombre de questions importantes. Le moment me paraît être venu pour l'opinion publique mondiale de participer beaucoup plus activement à la lutte pour le désarmement, dont l'enjeu pourrait bien être la survie même de l'humanité.

Je suggérerais donc que l'Assemblée générale examine divers moyens de stimuler et de canaliser de façon constructive la préoccupation générale touchant le désarmement. Compte tenu de son caractère universel et de la façon dont elle a récemment réussi à intéresser l'opinion publique mondiale à des questions de portée planétaire, l'Organisation des Nations Unies pourrait fort bien être à même de jouer un rôle majeur en concevant une façon nouvelle d'aborder ce problème dangereux entre tous. C'est l'esprit qui inspire la proposition à laquelle les pays non alignés ont récemment donné leur approbation et qui tend à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement.

Malheureusement, les observations générales que j'ai faites l'an dernier concernant l'absence de progrès en matière de désarmement valent toujours. Nous continuons de vivre sous le sombre signe de la course aux armements, tant nucléaires que classiques. Le désarmement nucléaire demeure par conséquent la première priorité. Les progrès scientifiques et techniques dans le domaine de l'énergie nucléaire en sont maintenant au stade où l'utilisation généralisée de l'énergie nucléaire sous tous ses aspects sera bientôt une réalité du moment plutôt qu'une simple perspective d'avenir. Dans cette situation, où le danger de prolifération nucléaire se trouve accru, il importe que ceux qui fournissent ou qui reçoivent des installations nucléaires appliquent les règles nécessaires pour prévenir une prolifération des techniques de fabrication des armes nucléaires.

Les arsenaux ont continué à se développer dans de nombreuses régions particulièrement névralgiques du monde. Sans vouloir répéter ce que j'en ai dit l'an dernier, je me bornerai à constater que, à presque tous les égards, la course

aux armements continue, pour la communauté mondiale, d'être la plus grave menace à un avenir pacifique et harmonieux, ainsi que d'opérer une énorme ponction sur des ressources qu'il faudrait utiliser d'urgence à d'autres fins. Je ne crois pas devoir d'excuses pour redire encore — car ces chiffres sont particulièrement éloquents — que, tandis que le monde dépense quelque 300 milliards de dollars par an en armements, le courant net d'aide publique au développement ne représente annuellement qu'environ 15 milliards de dollars. Les ressources consacrées à la course aux armements depuis la fin de la seconde guerre mondiale ont dépassé 6 000 milliards de dollars, soit, en gros, l'équivalent du produit national brut du monde entier pour 1976.

Le désarmement sous tous ses aspects soulève les problèmes les plus délicats touchant la sécurité nationale et la confiance internationale. C'est pourquoi il est absolument impérieux, si l'on veut accomplir des progrès véritables, de concevoir d'urgence une solution qui embrasse l'ensemble du problème. J'espère que l'Organisation des Nations Unies jouera, dans cet effort, le rôle qui lui revient naturellement.

## VI

Des événements récents ont souligné tragiquement combien il est nécessaire que la communauté mondiale trouve de toute urgence le moyen de faire face efficacement aux actes de terrorisme international. Il y a quatre ans, j'ai prié instamment l'Assemblée générale d'élaborer des mesures en ce sens. Ce faisant, j'ai bien précisé que je n'envisageais nullement de revenir sur les principes posés par l'Assemblée générale en ce qui concerne les peuples coloniaux et dépendants qui s'efforcent d'accéder à l'indépendance, et l'Assemblée, lorsqu'elle a inscrit la question à l'ordre du jour de ses travaux, a mentionné les causes sous-jacentes de certaines formes de terrorisme. J'ai signalé à l'époque que si l'on n'adoptait pas de telles mesures, le climat de crainte, déjà caractéristique de notre temps, ne pourrait qu'aller s'aggravant.

Le Conseil de sécurité, dans sa décision du 20 juin 1972, et l'Assemblée générale, dans sa résolution 3034 (XXVII) du 18 décembre 1972, ont tous deux souligné la nécessité de mettre au point des mesures propres à mettre fin aux actes de terrorisme international. D'autres initiatives ont été prises ces dernières années pour faire face à ce problème, notamment l'adoption de la Convention de La Haye pour la répression de la capture illicite d'aéronefs et de la Convention de Montréal pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, ainsi que l'élaboration des normes et pratiques régissant la sécurité des aéroports et la sûreté des aéronefs recommandées par l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Cela étant, il apparaît à l'évidence que, pour endiguer efficacement ce phénomène, il est indispensable de prendre d'urgence des mesures supplémentaires. Il est temps que la communauté internationale envisage sous un angle neuf et avec détermination un problème où l'on s'accorde désormais à voir un péril qui menace les sociétés organisées dans leurs œuvres vives, et dont aucun gouvernement ni aucun peuple n'est à l'abri. J'espère que ce problème recevra l'attention qu'il mérite et que l'Assemblée générale prendra l'initiative de l'élaboration en commun d'un ensemble de règles dont le respect pourrait nous épargner de voir se renouveler les tragédies humaines du passé.

## VII

Voilà des années que l'on se préoccupe vivement de l'organisation et du fonctionnement du système des Nations Unies. Il serait relativement aisé d'accroître les moyens d'action de notre Organisation et d'en améliorer les procédures s'il suffisait pour cela de concevoir l'organisme idéal ou de prescrire des méthodes de travail caractérisées par un maximum de simplicité et de célérité. Mais le fait est qu'à l'ONU, comme dans nombre d'organisations politiques, le mode d'organisation, l'administration et les méthodes de travail sont dominés, à presque tous égards, par des considérations d'ordre politique : s'il est aisé de prôner l'efficacité et la rationalisation, il l'est infiniment moins de procéder aux réformes voulues dans le contexte politique où il nous faut vivre et travailler.

Je ne doute pas que tous les Etats Membres aient le ferme désir de voir l'Organisation des Nations Unies constituer un instrument efficace de coopération internationale. Il n'en demeure pas moins que, dans certains cas, l'acrimonie tend à l'emporter sur le désir de coopérer. Sans perdre de vue que les Nations Unies sont une organisation essentiellement politique, je pense qu'il faudrait s'attacher sérieusement à éviter que certains antagonismes ou certains contentieux particuliers ne dominent les travaux de l'Organisation au point de compromettre les chances de toute action constructive de longue haleine.

Il existe un second problème, d'ailleurs lié au précédent : celui de l'équilibre à assurer entre les préoccupations immédiates et les préoccupations à plus long terme. La Charte elle-même énonce un certain nombre d'objectifs à long terme, et l'Assemblée générale et d'autres organes fixent à leur tour, année après année, des buts et des principes touchant la solution de certaines questions importantes. Mais lorsqu'il s'agit d'examiner ces buts et les meilleurs moyens de les atteindre, il arrive trop souvent que le souci des intérêts à court terme freine, voire arrête, la progression vers le but plus lointain. D'aucuns objecteront que telle est la nature humaine, et qu'il ne faut point s'en étonner ; mais il reste à savoir combien de temps encore nous pourrions nous permettre de céder ainsi à la nature humaine, s'agissant de certains des problèmes les plus cruciaux et les plus ardues du monde actuel. Les innovations techniques qui ne cessent de se succéder font que les choses évoluent à un rythme accéléré et que nous pourrions fort bien nous trouver un jour le dos au mur avant de comprendre ce qui se passe. A une époque où la technique est reine, le temps ne joue assurément pas en notre faveur et l'ampleur et le caractère fondamental de certains changements exigent que nous prenions de nouvelles habitudes de coopération et de discipline et que nous sachions au besoin faire le sacrifice de certains intérêts à court terme.

Par exemple, il est de toute évidence indispensable que le droit de la mer fasse au plus tôt l'objet d'accords internationaux qui en englobent tous les aspects. Nous savons que si de tels accords n'interviennent pas à bref délai, il risque de se produire certains événements irréversibles qui compromettront à jamais nos chances d'établir un régime qui sauvegarde à l'intention des générations futures le patrimoine commun de l'humanité que sont les océans. En outre, pareil échec ouvrirait certainement la voie, dans l'avenir, à une floraison de nouveaux litiges internationaux.

Manifestement, il ne suffit pas de prôner la bonne organisation, l'efficacité et l'amélioration des méthodes de tra-

vail ; il faut aussi savoir pratiquer la modération indispensable et s'attacher à doser raisonnablement l'importance accordée aux considérations politiques à court terme et aux exigences plus lointaines de l'intérêt général. La réalisation de cet équilibre revêt une importance cruciale pour l'avenir de l'Organisation.

## VIII

Sur un plan plus pratique, l'Assemblée générale voudrait certainement continuer à rechercher des procédures plus efficaces et des moyens de mieux aborder les grands problèmes de notre époque.

Il y a cinq ans, le Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale a présenté un certain nombre de recommandations, que l'Assemblée a approuvées à sa vingt-sixième session. Certaines d'entre elles ont été incorporées au règlement intérieur ; d'autres y ont été annexées.

Il est réconfortant de constater que l'œuvre constructive du Comité spécial a entraîné divers bons résultats. Des mesures telles que la publication d'une liste préliminaire des questions dès la mi-février, celle d'une liste annotée à la mi-juin, la réduction des discours de félicitations, la limitation du nombre des interventions relatives à l'élection des membres des bureaux et la modification de l'article concernant le quorum, pour n'en citer que quelques-unes, ont incontestablement facilité les travaux de l'Assemblée générale.

Depuis lors, un certain nombre de décisions ont été prises sur une base *ad hoc* pour économiser le temps de l'Assemblée générale. C'est ainsi qu'à la dernière session, dans le cas de trois organes subsidiaires dont l'élection des membres ne suscitait pas d'opposition, l'Assemblée a décidé, étant entendu que cette mesure ne constituerait pas un précédent, de ne pas appliquer la procédure de vote, qui prend du temps. Dans ces cas, le nombre des candidats ayant l'investiture des groupes régionaux correspondait au nombre des sièges à pourvoir.

Je tiens à saisir cette occasion de rendre hommage au rôle remarquable que les groupes régionaux ont joué en facilitant les consultations du Président de l'Assemblée générale, que l'augmentation du nombre des membres rend manifestement plus difficiles.

Néanmoins, malgré les progrès considérables réalisés quant à la rationalisation des procédures de l'Assemblée générale, il faut reconnaître qu'il y a encore place pour beaucoup d'améliorations. S'il est vrai que la plupart des recommandations du Comité spécial ont été appliquées, il n'a pas jusqu'ici été donné suite à certaines d'entre elles. Je n'entends pas traiter longuement de cette question dans la présente Introduction, mais je voudrais, à titre d'exemple, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur un domaine susceptible d'amélioration. Le Comité spécial a recommandé plusieurs mesures tendant à réduire le nombre des points de l'ordre du jour : notamment, la suppression des questions qui ont perdu leur caractère d'urgence ou d'actualité, ne sont pas prêtes à être discutées ou peuvent être traitées et même résolues tout aussi bien par des organes subsidiaires, l'échelonnement de questions sur deux ou plusieurs années et le groupement de questions connexes sous un même titre.

Les questions étant inscrites à l'ordre du jour provisoire en application de décisions prises par l'Assemblée générale,

le Secrétariat n'a guère de liberté d'action quant à la teneur de l'ordre du jour. Je dois, toutefois, appeler l'attention de l'Assemblée sur le fait que, jusqu'ici, les recommandations susmentionnées n'ont pour ainsi dire pas donné de résultats. A la vingt-sixième session, lorsque les recommandations du Comité spécial ont été approuvées, l'ordre du jour de l'Assemblée comprenait 102 questions. Or le projet d'ordre du jour de la trente et unième session en compte déjà 125.

Je suis fermement convaincu que, pour accroître l'efficacité de l'Assemblée générale, il convient de s'employer à rationaliser l'ordre du jour. J'espère donc que, au début de la trente et unième session, le Bureau examinera le projet d'ordre du jour d'un œil critique, en tenant compte des recommandations susmentionnées du Comité spécial. Il va sans dire que le Secrétariat fera le maximum pour contribuer à tout effort visant à améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale.

Je crois devoir évoquer ici un fait nouveau, touchant la méthode qu'utilise l'Assemblée pour adopter ses décisions. A la trentième session, l'Assemblée a eu à s'occuper d'un certain nombre de questions au sujet desquelles de sérieuses divergences existaient entre ses membres, et même à l'intérieur des groupes régionaux. Il en est résulté que, dans certains cas, elle a adopté, sur un même sujet, des résolutions caractérisées par leur dualité. Les résolutions concernant le Sahara occidental et la Corée en sont des exemples. Cette pratique pose de graves problèmes pour le présent et pour l'avenir. Quelles mesures le Secrétaire général et les Etats Membres doivent-ils prendre lorsque deux résolutions traitent de la même question disent des choses tout à fait différentes ? Ce qui est peut-être plus important encore, c'est de savoir si cette pratique ne risque pas d'affaiblir la fonction de négociation essentielle de l'Organisation, qui est de réaliser, par des compromis et des ajustements, un véritable accord majoritaire. Le recours à cette pratique pourrait être un expédient permettant d'éviter les responsabilités, au moment même où de nombreux Etats souhaitent renforcer l'autorité de l'Assemblée.

Je crois que les Etats Membres devraient examiner très attentivement toute tendance de nature à amoindrir le prestige, l'autorité ou la crédibilité de l'Assemblée générale. Il est de l'intérêt ultime de tous les Membres que les décisions de l'Assemblée représentent l'opinion réfléchie de la majorité d'entre eux et soient empreintes de réalisme et de compréhension.

Les débats de l'Assemblée générale ont suscité un vif intérêt ces dernières années, en grande partie parce que la physionomie des votes s'est radicalement transformée et parce que, au cours des sessions, des questions hautement controversées sont discutées avec beaucoup de franchise et de conviction. Comme je l'ai déjà souligné, l'accent au cours des débats s'est trouvé de plus en plus mis sur la nouvelle carte géopolitique du monde, sur les problèmes de la décolonisation et du développement et sur les relations entre les pays développés et le monde en développement. Ce faisant, l'Assemblée reflète l'évolution des attitudes, l'apparition d'aspirations nouvelles, et les problèmes comme les possibilités de l'ère postcoloniale. C'est là une fonction fort utile, même si elle donne lieu à des frictions et à de vives réactions.

Tous les Etats Membres s'accordent, je crois, à penser que l'Assemblée générale s'engagerait sur une mauvaise

voie si elle se transformait en arène d'affrontements permanents. En fait, on a beaucoup progressé au cours de l'année écoulée pour passer de l'affrontement au dialogue constructif. C'est là, j'en suis convaincu, le bon chemin pour l'avenir.

A ce propos, certains ont dénoncé le vote par blocs et les majorités dites automatiques. Ces critiques ne sont pas nouvelles, mais elles ont tendance à ne pas tenir compte du rôle que joue l'Assemblée générale en représentant un monde en évolution. Dans tous les groupes régionaux et dans tous les « blocs », il existe entre les membres des divergences d'opinions sur certaines questions et un complet accord sur d'autres. Les politiques nationales et les relations internationales changent et évoluent : mais, tout en devant nécessairement refléter ces changements, l'Assemblée ne peut s'acquitter de ses responsabilités que si elle s'efforce de faire prévaloir le consensus, la coopération et l'ordre dans les préoccupations et les intérêts contradictoires de la communauté mondiale. C'est un organisme qui vit et se développe et qui s'efforce de faire face à des problèmes, des transformations et des gageures bien plus grands et plus complexes que ceux qu'aucune institution politique a connus précédemment. L'ONU est à la fois le meilleur instrument existant pour concilier les divergences entre nations et le meilleur instrument dont la communauté internationale dispose pour harmoniser et concerner ses efforts afin d'atteindre des objectifs communs essentiels. C'est ainsi, je l'espère, qu'apprendront de plus en plus à la considérer non seulement ses Membres, mais les peuples du monde entier, qu'elle s'efforce de servir.

## IX

Le débat sur un nouvel ordre économique international a ouvert un nouveau chapitre des relations internationales, marqué essentiellement jusqu'à présent par les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, par l'adoption de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et par la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ce qui est en cause, c'est la validité actuelle du système économique qui a dominé le monde depuis la grande expansion économique des pays occidentaux industrialisés commencée il y a plus d'un siècle. Exprimé dans les termes les plus simples, l'élément essentiel de la situation actuelle est que les pays en développement, qui représentent environ 70 p. 100 de la population mondiale, ne reçoivent qu'à peu près 30 p. 100 du revenu mondial. La question capitale, d'une complexité infinie, est de déterminer si l'on peut convenir d'un système viable et le faire fonctionner grâce à la coopération internationale. Quelle que soit, en définitive, l'issue pratique de ce débat historique, il est clair qu'il faudra remplacer d'importants éléments du système actuel pour tenir compte des réalités politiques et économiques du monde d'aujourd'hui et pour élaborer un nouveau système en harmonie avec les aspirations, les droits et les intérêts de la majorité des peuples du monde.

Ni le monde développé ni le monde en développement ne constituent des blocs homogènes aux intérêts identiques et immuables, et la place des pays socialistes dans un nouvel ordre économique est également une question d'importance vitale. L'apparition d'un nouveau système international ne peut donc simplement être tenue pour acquise. Un tel système n'apparaîtra qu'à la suite d'un processus intensif de délibérations et de coopération couvrant toute la gamme des relations économiques entre les pays du

monde. Il s'agit là d'un effort d'une complexité, d'une difficulté et d'une importance historique sans précédent. C'est une tâche d'immense ampleur à laquelle doivent s'atteler toutes les nations et tous les groupes de nations.

Depuis 1964 au moins, date de la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les pays en développement ont fait connaître l'insatisfaction que leur cause le système économique actuel, mais c'est la crise économique mondiale devenue apparente à la fin de 1973 qui a souligné la nécessité de procéder à une réévaluation fondamentale des relations entre pays développés et pays en développement. Bien qu'à l'origine les questions du pétrole et des produits alimentaires aient eu une importance toute particulière, les problèmes clefs revêtent en 1976 un caractère plus étendu : produits et accords de produits, fonctionnement du système monétaire international et affirmation par les pays en développement de leur droit de contrôle sur leurs propres ressources et leur propre développement économique.

En un certain sens, c'est la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui a constitué la croisée des chemins ; il s'agissait alors de savoir si toutes ces questions, et d'autres encore, provoqueraient un affrontement continu entre le monde industrialisé et le monde en développement. Mais les positions fondamentales avaient déjà suffisamment évolué pour que la discussion porte non plus tellement sur la possibilité que sur le type des arrangements collectifs à conclure pour répondre aux exigences des pays en développement, en particulier dans le domaine des produits de base. Pour la première fois sont apparus une approche entièrement nouvelle des problèmes du développement, comme le souci général de créer les conditions requises par un meilleur ordre économique mondial.

De tous côtés, la septième session extraordinaire a été saluée à juste titre comme une victoire pour la conciliation, pour l'édification en coopération du monde de demain. Elle a aussi montré les possibilités qu'offre l'Assemblée générale en tant que tribune de négociation. Mais il ne s'agissait là que d'un début, non d'une fin, et il est indispensable de maintenir l'élan acquis et de faire en sorte que persiste le changement important d'attitudes qui a été à la base du succès de cette session.

Trois mois après la septième session extraordinaire, s'est réunie à Paris la Conférence sur la coopération économique internationale dont l'objet était de constituer un cadre où un nombre plus limité de pays procéderait à des échanges de vues. Cette conférence a eu le mérite de préciser les positions des différentes parties et elle permettra, on l'espère, d'élaborer des mesures concrètes pour résoudre les problèmes actuels, par exemple dans le domaine du financement du développement, y compris l'allègement de la dette. Jusqu'à présent, il semble toutefois que, quel que soit le cadre institutionnel adopté, ce sont la complexité de la question en discussion et le désir de progresser des gouvernements qui détermineront le succès ou l'échec des efforts entrepris pour résoudre les problèmes de coopération économique. En fait, les méthodes de négociation couronnées de succès qui ont été mises au point lors de la septième session extraordinaire étaient le fruit de la volonté politique des gouvernements de parvenir à un accord.

Dans le système des Nations Unies, ces questions ont en particulier débattues à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La quatrième session de la CNUCED a montré que les pays en développement comme les pays développés étaient bien décidés à

maintenir le dialogue engagé à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Bien qu'il se soit révélé impossible de réaliser un progrès décisif en ce qui concerne le problème central des produits, il a été convenu d'un calendrier et d'une procédure pour de nouvelles négociations en vue de dégager des solutions acceptables. Il faut espérer que tant les pays développés que les pays en développement seront en mesure de bâtir sur le compromis politique auquel est parvenue la quatrième session de la Conférence.

La quatrième session de la CNUCED a été la preuve que l'Organisation des Nations Unies en général, et la CNUCED en particulier, ont atteint, grâce à la septième session extraordinaire, un nouveau stade de coopération internationale, où tous les gouvernements sont résolus à voir dans le développement un problème commun qui exige la convergence de leurs efforts et de leurs intérêts. Une autre caractéristique de ce nouveau stade de coopération est que l'ONU ne s'occupe plus exclusivement de prôner des théories pour l'examen des problèmes de développement. Il ne s'agit plus de savoir si l'on va s'attaquer à telle ou telle question, mais bien plutôt de savoir comment résoudre des problèmes concrets. Les mois qui viennent auront une importance capitale pour la recherche d'un progrès tangible, seul moyen d'éliminer le risque encore présent d'un nouvel affrontement entre pays développés et pays en développement. La prochaine session de l'Assemblée générale permettra sans nul doute d'évaluer dans quelle mesure le nouvel ordre économique international acquiert une signification pratique et de poser de nouveaux principes directeurs pour atteindre cet objectif.

## X

Lorsque j'ai fait part au Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies de quelques réflexions d'ordre général concernant la restructuration, j'ai souligné qu'il fallait constamment avoir à l'esprit une idée très nette des tâches qu'il faudra effectivement entreprendre durant la période où des modifications d'ordre organisationnel et institutionnel entreront probablement en vigueur. Vu la rapidité des changements qui s'opèrent actuellement, il faut avant toute chose que notre système demeure parfaitement adaptable. L'importance du rôle que l'Organisation sera appelée à jouer dans la coopération internationale élargie qu'il y aura lieu d'instaurer à l'avenir sera, bien entendu, fonction de la confiance que les gouvernements seront disposés à accorder au système. En réorganisant ce dernier, il faudra tenir compte des changements qui interviendront dans les relations économiques internationales et dans l'économie mondiale à mesure que prendra forme le nouvel ordre économique international.

<sup>4</sup> Je ne me propose pas de discuter ici des avantages relatifs de telle ou telle formule de restructuration. Il s'agit là d'un sujet fort complexe qu'examinent actuellement divers organes. Il me semble cependant que, parallèlement au processus de restructuration, il importe d'instaurer des méthodes de travail pratiques dans les institutions existantes. Si une consultation permanente et systématique s'établissait entre les divers éléments du système sur le fond des problèmes de plus en plus difficiles qui se posent, il se dégagerait naturellement des approches communes à ces problèmes. A ce propos, nous devrions étudier sérieusement la façon de moderniser le fonctionnement des organisations internationales de manière à en accroître l'efficacité

et à les mettre mieux à même de s'attaquer aux grands problèmes du monde contemporain.

A cet égard, le Conseil économique et social pourrait jouer un rôle décisif dans l'harmonisation et la concentration des efforts internationaux. Il faudrait songer sérieusement à faire assumer de nouveau au Conseil les principales tâches que la Charte lui assigne. Au lieu d'éparpiller ses efforts sur des questions de routine, le Conseil devrait les faire porter sur les grands problèmes du jour, en réservant la priorité à l'examen des grandes questions économiques et sociales d'actualité, comme il le faisait jusqu'à un certain point à ses débuts. Je suis convaincu que la revitalisation du Conseil renforcerait la capacité de tous les autres éléments du système pour s'acquitter de leurs fonctions respectives et donnerait la cohérence souhaitable aux efforts du système des Nations Unies tout entier.

Dans l'Introduction au rapport sur l'activité de l'Organisation que j'ai présenté en 1973, je relevais la tendance à la décentralisation et la nécessité de ménager une plus grande souplesse d'action aux diverses entités organisationnelles qui coexistent, largement dispersées, dans le cadre du système des Nations Unies. Je soulignais alors qu'il importait tout autant d'éviter la fragmentation du système. Ce dilemme persiste et se pose en fait avec une acuité nouvelle. Il tient à cette évidence que, étant donné l'ampleur et la diversité des tâches confiées par l'Assemblée générale, lors de sessions successives, au Secrétaire général et au Secrétariat, l'Organisation n'est pas toujours en mesure de s'acquitter efficacement de ses multiples fonctions si elle reste trop étroitement attachée à des formes rigides centralisées d'organisation et d'administration. Il va de soi que sa structure doit changer pour s'adapter aux nécessités de l'heure. Cela dit, il faut veiller avec le plus grand soin à éviter une prolifération inutile d'organisations internationales, car elle conduirait non seulement à la fragmentation mais inévitablement aussi à une grande augmentation des frais généraux de l'ensemble du système, et ce au détriment des activités de fond.

L'unité foncière du système est la condition *sine qua non* de l'efficacité et de la cohésion de l'action commune. On a maintes fois souligné qu'il importait de « parler d'une seule voix ». On insiste aussi sur la nécessité d'établir un ordre de priorités approprié dans la multiplicité des tâches que le système des Nations Unies est appelé à entreprendre. Si l'on poussait trop loin la tendance à la flexibilité et à l'autonomie, on risquerait de compromettre en dernière analyse la capacité d'autorégulation du système et de l'empêcher de fonctionner en tant qu'organisation viable, cohérente et unifiée.

La détermination du calendrier et de l'ordre du jour des importantes conférences internationales appelle aussi, de toute évidence, une plus grande flexibilité. Un nouvel effort doit être fait pour considérer dans son ensemble le programme des conférences des Nations Unies et pour en ajuster le calendrier afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles et d'être assuré que chaque réunion apporte une contribution optimale aux objectifs globaux du système.

L'organisation du Secrétariat est certes un aspect important de la restructuration. Je me rends parfaitement compte des insuffisances actuelles ; elles tiennent jusqu'à un certain point à la façon dont le système a évolué au niveau intergouvernemental. Les changements qu'appelleraient éventuellement l'organisation, la structure et les procédures du Secrétariat font actuellement l'objet d'une étude approfondie.

Bien que la restructuration et la répartition des tâches entre les différentes parties du système soient manifestement importantes, elles ne devraient pas, à mon avis, retenir notre attention au point d'éclipser les aspects essentiels des problèmes que le système a pour objet de résoudre. J'ai parfois le sentiment que nous avons tendance à céder à l'introversiion et à nous préoccuper à l'excès du partage des fonctions politiques et bureaucratiques, perdant ainsi de vue le caractère véritable et l'urgence même des problèmes dont nous avons à nous occuper.

## XI

La protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales demeure un but essentiel de l'Organisation des Nations Unies. Il est indispensable de progresser sur ce plan, non seulement pour des raisons de principe, mais aussi parce que la persistance des violations des droits de l'homme fait naturellement obstacle au progrès dans d'autres domaines des relations internationales. L'Organisation poursuit son action dans ce domaine, qui est fondée sur les engagements solennellement consacrés dans la Charte, alors que parviennent de divers points du monde des informations inquiétantes selon lesquelles il serait commis de graves manquements aux normes que les organes des Nations Unies ont élaborées au prix de tant d'efforts et à propos desquelles les Etats Membres sont parvenus à un large consensus. Avec une insistance croissante, l'opinion publique mondiale réclame que des mesures soient prises pour remédier à ces situations. L'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de destinataire naturel de ces appels, doit s'efforcer de prendre en considération et de résoudre les contradictions entre les idéaux que nous professons et les réalités souvent cruelles de la vie quotidienne.

Dans la poursuite de cet objectif d'une difficulté infinie à atteindre, la conciliation du principe de la souveraineté nationale avec les idéaux exprimés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme continuera inévitablement de constituer un problème complexe et délicat, car le fait est que les gouvernements ont des conceptions différentes des questions relatives aux droits de l'homme. Une des tâches majeures et constantes du Secrétaire général et de ses collaborateurs est de chercher à atténuer, par divers moyens, généralement de caractère officieux et confidentiel, certains problèmes particuliers touchant les droits de l'homme.

Les nouvelles modalités et procédures d'application arrêtées au sein de l'Organisation au cours de ces dernières années sont pleines de promesses et méritent d'être signalées. D'un intérêt particulier est l'entrée en vigueur de deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui consacrent en droit international un large éventail de droits de l'homme fondamentaux. Ces instruments peuvent faire naître de nouvelles possibilités en ce qui concerne l'examen serein et objectif des différends et, dans certains cas, l'examen de plaintes émanant de sources privées. Je veux espérer que ces pactes seront ratifiés par un nombre constamment croissant d'Etats, de façon que ce système de protection des droits de l'homme, fondé sur le droit et élaboré par les Nations Unies, revête un caractère qui soit aussi proche de l'universalité que possible.

Des progrès ont aussi été accomplis, notamment, dans les domaines suivants : lutte contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Pro-

gramme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et mesures destinées à protéger les droits de la femme et à améliorer la situation des travailleurs migrants. Ce sont là des réalisations qui, outre leur valeur intrinsèque, constituent d'importants modèles pour l'action qui est requise si l'on veut hâter le jour où les droits de chaque individu seront pleinement garantis et protégés.

Les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme s'accroissent quotidiennement, en même temps que l'opinion publique internationale suit notre action avec attention, intérêt et espoir — et quelquefois en éprouvant de vifs sentiments de déconvenue et de déception. Il est absolument indispensable pour l'Organisation et pour la communauté mondiale que nous continuions de nous efforcer de nous acquitter comme il convient de cette tâche ardue, en ayant parfaitement conscience à la fois des difficultés immenses à surmonter et de l'importance fondamentale qu'elle revêt pour tous les peuples du monde.

## XII

La situation financière de l'Organisation demeure préoccupante, qu'il s'agisse du budget ordinaire ou des activités financées grâce à des contributions volontaires. Le Comité de négociation sur la crise financière de l'Organisation des Nations Unies, composé de 54 Etats Membres, que l'Assemblée générale a créé lors de sa trentième session, a réexaminé ce problème et rendra compte de ses travaux à l'Assemblée lors de sa trente et unième session. Le budget ordinaire approuvé à la trentième session pour l'exercice biennal 1976-1977 se monte à 740 millions de dollars. Par suite de l'inflation et des fluctuations des taux de change, le montant des dépenses concernant les programmes ordinaires, exprimé en dollars, a augmenté ces dernières années à un rythme sans précédent. L'augmentation imputable à ces facteurs tend à masquer la croissance réelle du budget, qui tient à ce que les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et d'autres organes ont chaque année entraîné la création de nouveaux services et ajouté des tâches et des programmes nouveaux à ceux dont l'exécution incombe déjà à l'Organisation.

L'expansion continue du budget suscite de plus en plus d'inquiétude, notamment parmi les Etats Membres qui versent les quotes-parts les plus élevées. Il en est ainsi dans le cas non seulement de l'ONU, mais aussi d'un certain nombre d'institutions spécialisées. A l'ONU même, il se peut que nous soyons bientôt amenés à nous demander quel est le taux de croissance réel du budget ordinaire que l'ensemble des Etats Membres est disposé à accepter et à financer.

Un certain nombre d'opérations et de programmes lancés de longue date et financés grâce à des contributions volontaires ont également connu des difficultés financières aiguës pendant l'année écoulée. Il en a été ainsi, notamment, pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : il a fallu dans ces deux cas restreindre les activités et, face à des déficits chroniques de plus en plus lourds, on en est venu à se demander très sérieusement s'il ne faudrait pas suspendre l'exécution des programmes en attendant de trouver des modes de financement nouveaux et moins aléatoires. Il est encourageant, en revanche, que, grâce à la confiance et à des efforts finan-

ciers particuliers des Gouvernements participants, et grâce aussi à diverses mesures administratives, le Programme des Nations Unies pour le développement ait réussi à surmonter ses difficultés financières immédiates. Il demeure, cependant, de la plus haute importance de faire en sorte que le Programme dispose à tout moment de ressources suffisantes.

Les organismes des Nations Unies sont sans cesse l'objet de sollicitations nouvelles et urgentes dans des domaines extrêmement divers. Il va sans dire que l'Organisation des Nations Unies a le devoir, chaque fois qu'elle peut le faire, d'organiser une assistance internationale, notamment à caractère humanitaire, destinée aux victimes des fléaux, hélas! si fréquents, qui frappent ici ou là. Outre l'assistance fournie en cas de catastrophe naturelle, dont la coordination relève du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, l'Organisation s'attache depuis de nombreuses années à fournir une aide dans d'autres situations d'urgence. Les opérations menées au Bangladesh et au Sahel sont des exemples tout à fait remarquables de ce type d'action, mais il ne faut pas oublier non plus les gros efforts déployés dans d'autres régions. Ainsi, des opérations d'assistance ont été lancées en Zambie et au Mozambique à la suite de décisions du Conseil de sécurité. Pour faire face à des situations d'urgence, il faut parfois des sommes considérables, pouvant excéder le montant annuel du budget de l'Organisation.

On observe par ailleurs une croissance régulière des fonds spéciaux affectés à tel ou tel objet, tous devant être alimentés au moyen d'appels à des contributions volontaires. Des appels spéciaux sont aussi lancés en différentes occasions par les Chefs des Secrétariats des institutions spécialisées, pour des fins relevant de leurs domaines respectifs de compétence.

Il y a assurément parmi les Etats Membres un désir général de fournir une aide dans des situations d'urgence. Mais il est manifeste que la multiplication des appels pour des programmes d'urgence ou des fonds spéciaux fait jouer la loi des rendements décroissants. Cela n'aboutit pas seulement à entraver les efforts déployés pour lancer de nouveaux projets avec des appuis suffisants, mais aussi à compromettre la viabilité d'entreprises de longue haleine qui revêtent une importance capitale et que l'Organisation conduit grâce à des contributions volontaires. Cet état de choses diminue la capacité qu'a l'Organisation de s'acquitter de ses responsabilités traditionnelles, et il risque aussi de nuire à sa crédibilité, à la fois auprès des pays qui attendent une aide de l'ONU et auprès des pays donateurs, constamment sollicités de verser de nouvelles contributions volontaires.

Il n'est pas douteux que l'Organisation des Nations Unies doit continuer de répondre aux besoins exceptionnels qui apparaissent de temps à autre dans différentes régions du monde. La création de fonds spéciaux traduit à coup sûr la nécessité d'une action internationale supplémentaire dans certains domaines. D'un autre côté, nous devons clairement reconnaître les contraintes qui s'opposent à ce que l'Organisation dispose de ressources réellement importantes. Les ressources budgétaires de l'ONU sont extrêmement modestes si l'on songe à l'immensité de sa tâche et à l'énorme diversité de ses activités. Dans les temps de difficultés économiques en particulier, les gouvernements hésitent de plus en plus à répondre à quantité d'appels pour des contributions volontaires qui viennent s'ajouter à leurs contributions ordinaires. Le problème de l'Organisation, et

donc du Secrétaire général, c'est que, tandis que de nouvelles tâches ne cessent de se présenter, la réaction aux appels lancés pour des contributions volontaires est loin de correspondre aux fonds que ces tâches exigent.

C'est pourquoi je crois qu'il faudrait songer très sérieusement à procéder de façon plus ordonnée et plus productive pour mobiliser des ressources dans toutes les situations qui nécessitent une assistance spéciale de l'ONU. Il s'agirait notamment de poser des critères permettant de sélectionner les tâches pour lesquelles des ressources seront mobilisées et de trouver des moyens d'utiliser au mieux les ressources limitées dont on dispose.

### XIII

Au cours des dernières années, j'ai tenu à me rendre dans différents Etats Membres pour établir des contacts avec leurs dirigeants et m'informer directement de leurs problèmes particuliers et de l'optique dans laquelle ils considèrent l'Organisation des Nations Unies. L'idée que l'on se fait de l'Organisation mondiale et ce que l'on attend d'elle varient beaucoup selon les différentes régions, et il n'est que trop facile, absorbés de plus en plus comme nous le sommes au Siège et dans les autres principaux centres des Nations Unies par un programme d'activités intense, de ne pas garder une conscience parfaitement claire des points de vue des gouvernements et des peuples qu'il nous appartient au premier chef de servir.

C'est là un problème de plus en plus difficile à résoudre à mesure que le nombre des Etats Membres augmente et que le programme d'activités internationales devient sans cesse plus complexe et plus absorbant. La multiplicité des conférences régionales et autres offre jusqu'à un certain point la possibilité de considérer la coopération internationale sous des angles différents au cours d'une même année, mais le problème de la communication et de la compréhension directes demeure. Un contact personnel, même s'il est bref, peut souvent permettre une perception plus claire et fournir l'occasion d'un échange de vues de nature à contribuer de manière inappréciable à la compréhension et à la coopération mutuelles dans l'avenir. C'est pourquoi je me réjouis tout spécialement des visites que des dirigeants nationaux et des groupes de législateurs et de parlementaires rendent au Siège de l'ONU, visites qui occupent désormais une place importante dans notre programme de travail.

Une communication véritable avec le grand public en ce qui concerne les travaux de l'Organisation pose un problème plus difficile encore. La politique et la diplomatie internationales constituent dans le meilleur des cas un processus difficile à suivre pour ceux qui n'y participent pas directement. Bien des éléments essentiels ne sont pas rendus publics — parfois parce qu'ils ne peuvent pas l'être. Certaines mesures qui ont été prises — de même d'ailleurs que l'absence de certaines mesures — sont souvent difficiles à expliquer au public faute d'en pouvoir produire tous les tenants et aboutissants. Il y a aussi le problème de la place qu'il convient que les médias fassent aux activités de l'Organisation, et qui, il ne faut pas l'oublier, varie considérablement d'une région à l'autre. Les représentants des médias accrédités auprès de l'ONU font de grands efforts pour présenter l'Organisation au public du monde entier, mais la gamme des activités est aujourd'hui si grande et si complexe que seule une très faible part peut en être rapportée chaque jour. Il est fatal que les événements se prêtant le mieux à être mis en vedette ne soient pas toujours les

plus constructifs ou les plus importants. Et c'est ainsi que le public peut être conduit à avoir une idée quelque peu négative des activités de l'Organisation.

Il importe d'utiliser des techniques nouvelles et de rechercher de nouveaux moyens pour assurer une meilleure compréhension et obtenir un appui plus large tant pour les objectifs à long terme que pour l'action quotidienne de notre Organisation. Une institution politique représentative ne peut fonctionner efficacement que si ses buts, ses activités et ses problèmes sont, du moins dans une certaine mesure, compris à tous les niveaux de la société qu'elle sert. Dans le cas de l'ONU, c'est là une tâche d'une extrême complexité. De nombreux groupes non gouvernementaux et privés s'emploient à mieux faire comprendre et appuyer la coopération internationale qui s'exerce par l'intermédiaire des Nations Unies. Il convient que ceux qui participent directement aux travaux de l'Organisation fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour compléter ces efforts.

#### XIV

Je viens d'évoquer quelques-uns des principaux aspects du travail accompli par l'Organisation des Nations Unies au cours de sa trente et unième année d'existence. J'ai cherché à dégager plusieurs domaines importants qui appellent un effort particulier, et à suggérer des moyens d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'Organisation.

Il importe d'évaluer avec réalisme le flot de critiques qui déferle continuellement sur l'Organisation des Nations Unies d'un côté ou d'un autre. L'Organisation a été créée pour faire face aux crises et aux problèmes. Si elle cesse d'être le miroir fidèle des problèmes du monde, sa validité et son utilité déclineront inévitablement. Mais la sensibilisation aux problèmes du monde ne suffit pas. L'action de l'Organisation doit aussi être inspirée par une vision du futur, ou, peut-être, par deux visions : celle du monde tel que nous souhaitons qu'il soit et celle du monde tel qu'il pourrait devenir si les gouvernements devaient perdre leur intérêt et leur foi dans la coopération internationale.

#### *Introduction au rapport du Secrétaire général*

Le monde n'est ni aussi mauvais que le dépeignent les éternels prophètes de malheur, ni aussi facile à mener que voudraient le faire croire des utopistes aux formules sans défaut. La société humaine est un conglomérat de peuples, indocile, passionnant, contrariant et disparate qui n'a jamais été facile à mener, aujourd'hui moins que jamais sans doute. En revanche, nous avons maintenant l'avantage de savoir à peu près ce qu'il est en notre pouvoir de faire et ce qui risque fort d'arriver si nous ne trouvons pas le moyen de mieux gérer le monde. Telle est la gageure que l'Organisation des Nations Unies est appelée à soutenir.

L'appareillage nécessaire existe déjà en grande partie, dans le système même des Nations Unies et en dehors de lui. Mais cela ne suffit pas pour mettre la machine en marche : il faut aussi la force motrice de la volonté politique et du désir de réformes constructives.

Secrétaire général depuis cinq ans, je suis plus que jamais convaincu de l'utilité, disons-le, de la nécessité de l'Organisation des Nations Unies. Mais je suis plus que jamais inquiet de constater le peu d'empressement ou même de conviction que l'on met parfois à s'en servir ou à la développer.

Il ne suffit pas de voir dans l'Organisation un dernier recours en cas de crise ou un réceptacle de problèmes insolubles. L'institution dont le monde a désespérément besoin est un instrument de coopération à part entière, jouissant d'un appui et d'un prestige internationaux suffisants pour ne pas être méconnu en période de danger et pour ne pas être dérégulé par des controverses et des affrontements soudains. J'espère que des progrès réels seront faits dans ce sens au cours des années à venir.

*Le Secrétaire général,*



Kurt WALDHEIM

Le 31 août 1976

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---